

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISESyndicat mixte  
Artois  
MobilitésRégulièrement convoqué  
le 19 juin 2024

Objet : Opération « Bulle 6 - Extension d'une ligne de bus à hydrogène vert » dans le cadre du quatrième appel à projets TCSP – Convention de financement relative au projet à conclure avec l'Etat

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du mardi 25 juin 2024

Le **mardi 25 juin 2024 à 14h00**, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.La présidence a été assurée par M. **Laurent DUPORGE**, président, assisté de Messieurs David THELLIER, premier vice-président, Christophe PILCH, second vice-président et Alain DUBREUCQ, troisième vice-président.Titulaire(s) présent(s)*CABBALR* (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) : M. Daniel LEFEBVRE ; M. Jean-Pierre SANSEN ;*CAHC* (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : M. Daniel MACIEJASZ ; M. Charly MÉHAIGNERY ;*CALL* (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Pierre CHÉRET ; M. Alain DUBREUCQ ; M. Laurent DUPORGE ; M. Daniel KRUSZKA ; M. Dominique RÉAL ;Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)*CABBALR* : M. Julien DAGBERT ; M. Ludovic IDZIAK ; M. Bruno CHRÉTIEN ; M. Jean-Marie MACKE ; M. David THELLIER ;*CAHC* : Mme Valérie BIEGALSKI ; M. Steeve BRIOIS ; Mme Valérie CUVILLIER ; M. Philippe KEMEL ; M. Christophe PILCH.*CALL* ; Mme Estelle SZABO ; M. Abdeljalil IDYOUSSEF ;Suppléant(s) présent(s)*CABBALR* : M. Bertrand LELEU ;*CAHC* : Mme Kataline BIGOTTE ; M. Marcello DELLA FRANCA ; Mme Inès TAOURIT ; M. Alain MASSON ;*CALL* : Mme Samia SADOUNE ; Mme Nadine DUCLOY.Suppléant(s) absent(s) / excusé(s)*CABBALR* : M. Bernard DELETRE ; Mme Sophie DUBY ; M. Michel DASSONVAL ; Maurice LECOMTE ; M. Gaëtan VERDOUCQ ; M. Jacques SWITALSKI*CAHC* : M. Régis DELATTRE ; M. Bernard DELIERS ; M. Nicolas MOREAUX ; M. Alain BAVAY ;*CALL* : M. Alain BAVAY ; M. Joachim GUFFROY ; M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONI ;Pouvoirs : NEANTSuppléances : M. Ludovic IDZIAK était suppléé par M. Bertrand LELEU ; Mme Valérie BIEGALSKI était suppléée par M. Marcello DELLA FRANCA ; M. Steeve BRIOIS était suppléé par Mme Inès TAOURIT ; Mme Valérie CUVILLIER était suppléée par Madame Kataline BIGOTTE ; M. Christophe PILCH était suppléé par M. Alain MASSON ; Mme Estelle SZABO était suppléée par Mme Nadine DUCLOY ; M. Abdeljalil IDYOUSSEF était suppléé par Mme Samia SADOUNE.Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre SANSENAdministration : Paskal BARBELETTE ; Quentin DENOYELLE ; Benoit DESCAMPS ; Stéphanie HUBINET ; Fabrice SIROP ; Jérémy BERGER.

**LE COMITÉ RAPPELLE** que conformément aux articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ,

- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai .

Accusé de réception du  
contrôle de légalité

Le : 28/06/2024

Publication

Le : 28/06/2024

Certifié exécutoire

Le :

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

**Objet : Opération « Bulle 6 - Extension d'une ligne de bus à hydrogène vert » dans le cadre du quatrième appel à projets TCSP – Convention de financement relative au projet à conclure avec l'Etat**

**Le comité syndical,**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2020/43/CS du comité syndical du 16 septembre 2020 relative aux délégations du comité syndical au président d'Artois Mobilités, lui permettant notamment de « répondre à tout appel à projet relatif à la réalisation d'un projet de transport et d'une manière générale solliciter toute subvention, contribution ou participation diverse auprès des organismes publics ou privés, assumer les obligations qui peuvent en résulter » ;

Considérant que le gouvernement a lancé, le 15 décembre 2020, un nouvel appel à projets dédié aux transports collectifs en site propre et aux pôles d'échanges multimodaux ;

Considérant que dans le volet « transports collectifs en sites propres », sont attendus tous types de création ou d'extension d'infrastructures de transport en site propre (dont métro, tramway, bus à haut niveau de service, transport par câble, etc.). Les dossiers doivent être déposés par les autorités organisatrices de mobilité compétentes ou, dans certains cas, par des gestionnaires de voirie. Un seuil minimal de 5 millions d'euros HT de travaux est toutefois fixé pour déposer une candidature.

Considérant que le président d'Artois Mobilités a demandé une subvention à l'État dans le cadre du quatrième appel à projets TCSP pour la réalisation de l'opération « Bulle 6 - Extension d'une ligne de bus à hydrogène vert », et que ce projet a été retenu ;

Considérant qu'il convient de conclure une convention avec l'Etat pour fixer le niveau de subventionnement et les modalités selon lesquelles l'État apporte son concours financier à la réalisation de ce projet. ;

**Vu l'exposé du président,**

**Et après en avoir délibéré,**

**Article 1 :** INVITE le président d'Artois Mobilités à poursuivre l'accomplissement de toutes les formalités liées à la demande de subvention, et notamment à signer la convention relative au financement avec les services de l'Etat pour fixer le niveau de subventionnement et les modalités selon lesquelles l'État apporte son concours financier à la réalisation de ce projet.

**Article 2 : RAPPELLE** que le président d'Artois Mobilités a délégué de compétence pour signer tout acte afférent à la demande de subvention à l'État et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération dans le cadre de ses délégations consentie par délibération n°2020/53/CS susvisée.

**Résultat du vote :**

Abstention(s) : 0  
Pour : 16  
Contre : 0

Fait et délibéré le 25 juin 2024  
Pour extrait certifié conforme.

**Laurent DUPORGE**  
**Président d'Artois Mobilités**

